

# Lettre Electronique

Catherine Morin-Desailly

Sénatrice de la Seine-Maritime  
Conseillère régionale de Normandie



---

L'actualité du Sénat et des territoires  
n°15 - Mars 2021

---

Chère amie, Cher ami,

J'ai le plaisir de vous adresser cette nouvelle lettre d'information qui témoigne du travail de la Haute Assemblée sur l'ensemble des sujets d'actualité.

En vous souhaitant bonne lecture,

Bien chaleureusement,

Catherine MORIN-DESAILLY

---

## Report des élections Départementales et Régionales

Mardi 16 février 2021, le Sénat a définitivement adopté le [projet de loi portant report du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique](#) dans la rédaction résultant du texte élaboré par la commission mixte paritaire (CMP).

Ces dernières sont donc **reportées de 3 mois**, et le vote aura donc lieu **les 13 et 20 juin prochains**, comme le préconisait l'ancien président du Conseil constitutionnel Jean-Louis Debré.

---

## Mission d'information sur le vote à distance

Le 18 novembre 2020, la commission des Lois a décidé de la mise en place d'une **mission d'information sur le vote à distance** et elle a adopté le 16 décembre, le [rapport d'information](#) du sénateur François-Noël BUFFET. Le vote à distance regroupe **trois dispositifs** :

- le **vote par procuration**,
- le **vote par correspondance « papier »**,
- le **vote par Internet**.

Composée de neuf membres issus de tous les groupes politiques du Sénat, la Mission d'information **s'est interrogée sur la faisabilité du vote à distance, tout en rappelant la prééminence de l'isoloir et du vote à l'urne**.

La commission relève que si le vote par procuration s'est imposé comme une modalité de vote habituelle, le **vote par correspondance papier ou par Internet ne peuvent pas être mis en œuvre d'ici les prochaines élections départementales**

**et régionales de 2021.** Une telle décision serait prise dans la précipitation et en l'absence de consensus politique. La mission d'information a proposé l'**expérimentation du vote par correspondance « papier » pour des consultations locales,** et préconise de poursuivre les efforts visant à sécuriser le vote par Internet et « l'identité numérique » des électeurs.

---

## Accueil des gens du voyage

Le Sénat a adopté en première lecture le 19 janvier 2021 la [Proposition de loi visant à consolider les outils des collectivités dans le cadre de l'accueil des gens du voyage.](#)

Le **mode de vie spécifique** des gens du voyage et les **grandes difficultés rencontrées par les élus** ont conduit le législateur à adopter un régime juridique ad hoc. Les auteurs de cette proposition de loi établissent **trois constats : les outils** à disposition des acteurs de terrain pour assurer le bon accueil des gens du voyage **restent à perfectionner,** les gens du voyage eux-mêmes demeurent insuffisamment impliqués, et **les occupations illégales continuent trop souvent en toute impunité.**

La proposition de loi comprend deux chapitres.

### 1er Chapitre :

- **L'article 1** prévoit que la réalisation d'aires ou de terrains sur le territoire d'une commune par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage soit subordonnée au dépassement d'un seuil fixé par décret du taux d'occupation moyen des aires et terrains existants. Le préfet de région se voit doté de nouvelles prérogatives sur la stratégie de gestion des déplacements des résidences mobiles des gens du voyage et coordonne les travaux d'élaboration des schémas départementaux.

- **L'article 2** porte modification des modalités de lutte contre les occupations illé-

gales : **le maire ou le président de l'EPCI peut demander au préfet de département de mettre en demeure les occupants de quitter les lieux** sous réserve que soit portée atteinte à la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publique ou en cas d'obstacle à une occupation licite.

Dans les faits, les élus restent soumis à de graves difficultés et ne se sentent pas toujours soutenus.

- **L'article 4 ajoute à la liste des logements locatifs sociaux entrant dans le décompte de la loi SRU (2000), les emplacements des aires permanentes d'accueil.**

- **L'article 5** supprime le calendrier qui accompagne actuellement la mise en demeure du préfet à l'encontre d'une commune ou d'un EPCI n'ayant pas respecté ses obligations prévues par le schéma départemental ainsi que l'obligation pour ces derniers de consigner entre les mains d'un comptable public, les sommes correspondant au montant des dépenses non effectuées.

Le second chapitre, intitulé « **rendre plus effectifs et ciblés les dispositifs de lutte contre les occupations illégales** » ajoute au Code pénal l'article 322-4-2 qui punit de **trois ans d'emprisonnement** et de **45 000 euros d'amende** « **le fait de s'installer en réunion en vue d'y établir une habitation, même temporaire, sur un terrain appartenant à une commune qui s'est conformée à ses obligations lui incombant en vertu du schéma départemental (...) ou qui n'est pas inscrite à ce schéma, soit à tout autre propriétaire autre qu'une commune, sans être en mesure de justifier de son autorisation ou de celle du titulaire du droit**

*d'usage du terrain* » (article 322-4-1 du Code pénal).

Les véhicules destinés à l'habitation pourront être saisis en vue de leur confiscation par la juridiction pénale.

---

## Proposition de loi visant à sécuriser la procédure d'abrogation des cartes communales

Le 9 février 2021, le Sénat a adopté en première lecture la [proposition de loi visant à sécuriser la procédure d'abrogation des cartes communales](#) dans le cadre d'un PLU ou d'un PLUi et à reporter la caducité des POS.

La **succession de réformes** qui a transféré la compétence en matière de documents d'urbanisme et modifié les outils a conduit de **nombreuses communes à faire évoluer leurs cartes communales et leurs PLU.**

Cette proposition de loi pose une clarification juridique et répond aux besoins locaux réels au regard de la compétence en matière d'urbanisme des intercommunalités qui concernée plus de la moitié des communes françaises.

L'article 1er pose et explicite le droit applicable à l'abrogation d'une carte communale, initiée soit par la commune soit par l'EPCI compétent en matière d'urbanisme et dont la **procédure est subordonnée à une seule enquête publique pour l'abrogation de la carte communale et l'adoption d'un nouveau document d'urbanisme.**

L'article 2 tient compte de la caducité des POS intervenue au 1er janvier 2021 et privilégie une boîte à outils de dérogations pour les 530 communes concernées leur permettant de déroger à la rigidité du règlement national d'urbanisme le temps que soit adopté un nouveau document d'urbanisme.

---

## Patrimoine sensoriel des campagnes françaises



Déposée au Parlement en septembre 2019, la [Proposition de loi visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises](#) a fait l'objet d'une adoption définitive le 21 janvier 2021 et [promulguée le 29 janvier](#).

Modifiée en première lecture par l'Assemblée Nationale et adoptée sans modifications par

les Sénateurs, elle introduit dans le code de l'environnement « **les sons et odeurs** » comme **caractéristiques des espaces naturels.** Ces éléments font donc désormais partie du **patrimoine commun de la nation**, au même titre que les paysages, la qualité de l'air ou des êtres vivants et de la biodiversité.

Par ailleurs, elle confie aux services régionaux de l'inventaire du patrimoine l'identification et la qualification de l'identité culturelle des territoires ruraux, y compris leurs éléments sonores et olfactifs afin de contribuer à leur valorisation.

**Les élus locaux pourront s'appuyer sur cette identification pour désamorcer des conflits de voisinage de plus en plus nombreux et fréquents.**

---

## Prorogation de l'état d'urgence sanitaire

Le 9 février 2021, l'Assemblée Nationale a définitivement adopté le [Projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire](#).

Cette adoption donne suite au désaccord en commission mixte paritaire et au rejet du texte par le Sénat par l'adoption d'une question préalable le 4 février 2021.

L'un des points de désaccord reposait sur le refus par les députés de retenir, dans le projet de loi, " qu'aucune mesure de confinement puisse être prolongée au-delà d'un mois, pendant l'état d'urgence sanitaire, sans l'autorisation préalable du Parlement", ce que le Sénat souhaitait voir inscrit.

Par ailleurs, la Haute Assemblée souhaitait voir ramener à la date du 3 mai la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, et non jusqu'au 1er juin.

En outre, le texte prévoit de repousser du 1er avril au 31 décembre 2021 la date limite de caducité de la validité du régime juridique de l'état d'urgence sanitaire. L'exécutif pourra donc, jusqu'à cette date, décréter un nouvel état d'urgence.

---

## Ancrage territorial de la sécurité intérieure

La sécurité est une préoccupation des élus. Dans ce contexte, le 28 janvier dernier, le sénateur Rémy POINTEREAU et la sénatrice Corinne FERET ont présenté leur rapport d'information sur « ***l'ancrage territorial de la sécurité intérieure*** », fait au nom de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

[Le Livre blanc sur la Sécurité intérieure](#), rendu public le 14 novembre 2020, est au coeur du rapport de la délégation. En effet, les maires sont les premiers maillons de la chaîne du « continuum de sécurité ».

Ce rapport s'inscrit dans le contexte de la proposition de loi relative à la **sécurité globale** même si le périmètre traité est différent (car il concerne directement les élus locaux et aborde des sujets absents de cette proposition de loi comme le contrôle de la police municipale ou la relation entre élus et magistrats du parquet).

Le rapport formule **10 recommandations** tendant à mieux ancrer les forces de sécurité dans les territoires :

- Accepter avec vigilance l'**expérimentation de nouvelles compétences judiciaires** de la police municipale;
- **Améliorer la formation** de la police municipale;
- **Améliorer le contrôle externe** de la police municipale;
- **Renforcer les liens** entre la police municipale et les forces régaliennes de sécurité;
- **Associer très étroitement les élus locaux** à la conception et à la mise en oeuvre de la nouvelle répartition Police-Gendarmerie;
- Poser la question de la **compétence de la Gendarmerie** dans les zones urbaines sensibles;
- Vers une **réforme de l'organisation déconcentrée** de la Police Nationale;
- Les « **synergies d'information** » avec tous les acteurs locaux de sécurité;
- **Evaluer les dispositifs de mise en commun** de policiers municipaux;
- **Encourager les citoyens** à devenir des

acteurs à part entière de la sécurité.

---

## Pollution des sols

Le 13 janvier 2021, le Sénat a débattu des conclusions du rapport de la commission d'enquête sur les problèmes sanitaires et écologiques liés aux pollutions des sols. La particularité de cette pollution est qu'elle reste trop souvent envisagée dans le droit sous le prisme de la propriété, malgré son incidence considérable sur la santé des populations et l'environnement.

---

## Débat sur l'Accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne

Le Brexit a des conséquences en matière économique, sociale et financière pour tous les pays mais certains d'entre eux et certaines régions sont plus touchés que d'autres.

Sont particulièrement frappées les régions limitrophes du Royaume-Uni. **C'est le cas de notre région qui a eu à réorganiser ses terminaux portuaires.**

Le mercredi 3 mars, je suis intervenue au nom du groupe Union Centriste et en tant que membre de la Commission des Affaires Européennes dans le cadre du débat sur l'accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne post Brexit.

*Cet accord "a permis d'éviter un no deal, et une sortie brutale du Royaume Uni de l'UE, mais certains points de l'accord (qui régit nos relations dans plusieurs domaines), et leurs effets suscitent toujours inquiétudes et interrogations."*

J'ai attiré l'attention du Gouvernement sur la situation des ports du Nord-Ouest de la France, plus particulièrement ceux de Normandie et des compagnies Transmanche comme Brittany Ferries et DFDS (liaison Dieppe-Newhaven).

J'ai également porté mon intervention sur la pêche. *"Si l'accord est plutôt satisfaisant, il reste provisoire et n'est que partiellement mis en œuvre."*

La crise sanitaire et ses conséquences lourdes, les mesures et les dépenses imposées par le Brexit, ainsi que la mise en œuvre d'ici quelques mois de la directive **"Entry Exit System", ou système d'entrée et de sortie**, sont des facteurs de grande fragilisation pour ces acteurs.

---

## Situation des établissements d'Enseignement artistique



Les établissements d'Enseignement Artistique, sont, dans la plupart des cas, gérés et financés par les collectivités.

Selon l'évolution de la crise sanitaire, les mesures prises par le Gouvernement ont précisé les établissements pouvant continuer de recevoir du public. Pourtant les Etablissements d'Enseignement Artistique n'ont, pendant très longtemps, pas su s'ils étaient considérés comme des établissements d'enseignement ou des structures d'activités extra scolaires.

Aussi, suite à l'annonce, en janvier, de

Au demeurant, depuis le début de la crise sanitaire, leur situation, notamment celles des conservatoires (structures qui délivrent des diplômes professionnalisants et dispensent des examens sous tutelle du ministère), n'a jamais été clarifiée. Une situation intenable pour les directeurs d'établissement.

nouvelles mesures de couvre-feu, interpellée par de nombreux directeurs d'établissement en ce sens, j'ai voulu attirer l'attention de la Ministre de la culture dans un courrier. Celui-ci faisait notamment remonter l'absence de clarification sur le statut des Etablissements d'Enseignement Artistique et pointait également l'importance de les associer à la prise de décision afin de leur permettre de mieux adapter leurs activités aux règles sanitaires.

---

## Le Sénat consulte les élus

La crise sanitaire que nous connaissons depuis près d'un an a révélé au grand jour un certain nombre de dysfonctionnements dans l'action des administrations. Nous devons en tirer les conclusions qui s'imposent et surtout nous projeter vers l'avenir.

Aussi le Sénat, par l'intermédiaire de sa Délégation aux collectivités territoriales, présidée par notre collègue Françoise Gatel (Union Centriste) a lancé une consultation auprès des élus locaux pour recueillir vos avis sur les pistes à privilégier pour rendre plus efficace l'action publique.

N'hésitez pas à vous inscrire sur la plateforme [participation.senat.fr](https://participation.senat.fr) et vous serez informés dès lors qu'une consultation sera mise en ligne.

---

## Courriers adressés aux Ministres

### *Situation du secteur des Cafés, Hôtels, Restaurants et Discothèques*

**Conséquence de la crise sanitaire, la situation du secteur de la restauration et de l'hôtellerie est particulièrement grave depuis un an.**

De nombreux professionnels dans notre département m'ont interpellée. Aussi, j'ai tenu à soutenir l'initiative de mon collègue sénateur Pierre-Antoine Levi, attirant dans un courrier, en date du 18 février, l'attention du Président de la République sur leur situation. **Nous demandons à ce que soit envisagée la réouverture des restaurants sur le temps du midi** et de permettre la vente à emporter, sous réserve d'être muni d'une attestation de déplacement, au-delà du couvre feu de 18h.

**Les mesures sanitaires continuent de paralyser le secteur,** avec pour conséquence une **détresse financière et**

### *Dérogation aux règles du couvre-feu pour les élus dans le cadre de l'exercice de leur mandat.*

**Les mesures sanitaires ont aussi une forte incidence sur la capacité d'action des élus locaux.**

Aussi, avec mon collègue Philippe Folliot nous avons adressé le 22 janvier dernier, un **courrier au Premier Ministre, dans lequel était demandée la possibilité pour les élus de déroger aux règles du couvre-feu dans l'exercice de leur mandat.**

Le Premier Ministre nous a répondu le 18 février que **les déplacements des élus dans ce contexte étaient assimilés à des déplacements professionnels,** éclaircissant ainsi un point resté jusque là formel.

**psychologique** conduisant à de nombreux drames humains.

---

## Contournement Est de Rouen

Lors de la dernière séance plénière du Conseil Régional de Normandie, j'ai tenu à intervenir pour soutenir le projet de liaison A28 - A13 et rappeler combien il est important pour nos territoires.

Au-delà de l'intérêt pour Rouen et sa Métropole, et le leur désenclavement, le « **Contournement Est** » est avant tout un **projet structurant majeur pour la Normandie**. En effet, on constate aujourd'hui que la traversée de ce territoire est "LE" goulet d'étranglement de l'axe autoroutier Nord / Sud-Ouest européen qui relie Stockholm à Gibraltar. La création de cette liaison A28-A13 connectera enfin la métropole rouennaise, et donc toute la Normandie, au reste de l'Europe : une réelle chance pour l'économie du territoire métropolitain et pour la région.

*"Voilà qu'après 40 ans de débats, de discussions, d'enquêtes publiques, de recours, de démarches auprès des ministres successifs chargés des transports et de l'environnement, de décisions politiques par les collectivités pour approuver le projet, et pour boucler le plan de financement, après 40 ans d'un parcours au cours duquel toutes les étapes imposées ont été validées, et le **processus démocratique parfaitement respecté** tout serait remis en cause."*

Si la Métropole Rouen Normandie a souhaité se désengager financièrement de ce projet, la **Région Normandie** et le **Département de la Seine-Maritime**, présidé respectivement par **Hervé Morin** et **Bertrand Bellanger**, ont fait, eux, le **choix d'augmenter leur participation financière** pour que ce projet ne soit pas, purement et simplement, abandonné.

*"Une chose est certaine, nous porterons tous une part de responsabilité dans ce qui va se jouer dans les semaines à venir. (...) Rien ne serait pire que de renoncer aujourd'hui !"*

---

## Ma nouvelle Lettre du Sénateur



Après le renouvellement sénatorial de septembre dernier, j'ai choisi de continuer à vous envoyer une **lettre d'information** à chaque **fin de session parlementaire**. Comme vous avez pu le remarquer, celle-ci a évolué.

J'ai donc le plaisir de vous adresser [ici](#) la nouvelle formule de ma **Lettre du Sénateur**.

---

## Revue de presse

["TNT : Catherine Morin-Desailly veut faciliter le déploiement de la TV en ultra-HD"](#) -  
www.nextinpact.com

["Égalité Hommes-Femmes dans les entreprises normandes : des quotas, et après ?"](#) - Paris-Normandie

["Restitution des œuvres d'art africaines : le flou règne"](#) - Télérama

["Blangy-sur-Bresle : parents d'élèves, professeurs et élus ensemble contre le projet de fermeture de classes au collège"](#) -  
76actu.fr

["Restitutions des biens culturels : le Sénat déplore les « cadeaux diplomatiques »"](#) - Le Point

["Regards politiques sur La Culture"](#) - RCF

["Grand entretien avec Catherine Morin-Desailly Sénatrice de la Seine-Maritime"](#) - La Chaîne Normande

["Tribune. Catherine Morin-Desailly : « Le Contournement Est de Rouen doit devenir réalité ! »"](#) - Paris-Normandie

["Flaubert 21 : près de 150 manifestations artistiques pour célébrer le bicentenaire de la naissance de Gustave Flaubert"](#) - France 3 Normandie

"Patrimoines normands" - Emission consacrée à Flaubert 21 - RCF

["Restitution de biens culturels : le Sénat veut mettre fin « aux cadeaux diplomatiques »"](#) -  
Public-Sénat

["La France doit-elle rendre ses trésors au Bénin?"](#) Point de vue

---

## Publications utiles à retrouver sur le site du Sénat

### Rapports d'information faits au nom de la Délégation aux collectivités territoriales :

- ["Les élus locaux et le confinement : enseignements de la consultation nationale du Sénat"](#) (Juil 2020)
- ["Les Collectivités territoriales face au Covid-19"](#) (Juil 2020)
- ["Les Maires face au Patrimoine historique architectural : protéger, rénover, valoriser"](#) (Mai 2020)
- ["Les Collectivités locales, engagées au service de nos ruralités"](#) (Janv 2020)

### Rapport d'information fait au nom de la Mission d'information Compétences des départements :

- ["Rallier les citoyens, relier les territoires : le rôle incontournable des départements"](#) - (Sept 2020)

### Rapport d'information fait au nom de la commission des finances :

- ["Agir pour nos concitoyens : redonner de la proximité et de l'efficacité à l'action publique dans les territoires"](#) (Fév 2020)

---

## Me contacter

**Au Sénat**  
**Palais du Luxembourg**

**En Seine-Maritime**  
**Permanence parlementaire**

**15 rue de Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06  
Tel : 01.42.34.29.95  
[c.morin-desailly@senat.fr](mailto:c.morin-desailly@senat.fr)**

**8 bis rue Alsace-Lorraine  
76000 ROUEN  
Tel : 02.35.15.38.30  
[catherine.morindesailly@wanadoo.fr](mailto:catherine.morindesailly@wanadoo.fr)**

**Louis THEVENOT**

**Sophie BARDOU-HOUSSAYE  
Anne-Sophie DESCHAMPS**

---

**Directrice de la publication** : Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice de la Seine-Maritime



Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la lettre électronique de Catherine MORIN-DESAILLY. Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre électronique de Catherine MORIN-DESAILLY, vous pouvez vous [désabonner](#).

Conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Seule Catherine MORIN-DESAILLY est destinataire des informations que vous lui communiquez.